COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2022

<u>Date de convocation</u>: 26 août 2022 <u>Date d'affichage</u>: 26 août 2022

L'an deux mil vingt-deux et le trente août à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

<u>Présents</u>: Pierre COLOMB - Ghislaine BARTHELON - Pierre FERRIER - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Sébastien RUAZ - Sébastien CARMET— Carole MOTTUEL - Virginie TARDY - Anne-Lise TOSI - Jérôme

MALORON - Frédéric BERNE

Absents, excusés : Séverine CAPOGNA

Procurations: Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'IMPLANTATION DE BORNES WI.FI

Valence Romans Agglo a fait parvenir un projet de convention pour l'implantation de bornes WI.FI à la Mairie, 465, Rue de la Patache. Ce dispositif permettra d'offrir un point d'accès libre aux services et à l'information disponibles via internet à la population ainsi qu'aux visiteurs.

Considérant que cette convention d'occupation du domaine public :

- Autorise la pose de bornes WI-FI sur le lieu d'implantation : Mairie, 465 Rue de la Patache (parcelle section A 269)
- Prévoit les obligations de Valence Romans Agglo et de la commune de Saint Michel concernant ces bornes WI-FI
- Prévoit que cette occupation du domaine public est consentie à titre gratuit pour une durée illimitée à compter du 1^{er} novembre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE l'implantation de bornes WI-FI sur le domaine public communal

DECIDE de conclure une convention d'occupation du domaine public avec Valence Romans Agglo

Voté à l'unanimité

<u>ACQUISITION A L'€URO SYMBOLIQUE DES PARCELLES N° C353, C352, C343, C240 et C140</u>

Le propriétaire des parcelles n° C353, C352, C343, C240 et C140 a proposé à la commune pour 1€ symbolique de céder ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les parcelles n° C353 (parcelle pour la pompe de relevage), C352 et C343 (le long de la Route de la Vieille Eglise et du terrain), C240 et C140 (le long de la Route de la Vieille Eglise et de la Savasse), pour un montant de 1 € symbolique.

DECIDE de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cette acquisition.

Voté à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 de VALENCE ROMANS AGGLO

Lecture du rapport d'activité de l'année 2021 de Valence Romans Agglo est faite par le Maire et le conseil municipal prend acte du rapport d'activité de l'année 2021 de Valence Romans Agglo.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Choix de la fresque
- Point sur le site internet
- Tour des commissions
- Point Ambroisie
- Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.